

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 4 mars 2022 à 9h30
Salle de la Bigarade – Mairie annexe - Pont du Loup

Secrétaire de séance : Anthony SALOMONE

Membres en exercice : 62

Membres présents(es) ou représenté(es) : 38

Dont pouvoirs : 10

Absents-Excusés(es) : 24

Membres présents(es) : Georges BOTELLA, Caroline CAPE, Claude CEPPI, Monique CURE, Renée-Paule GACHET, Annie DUVAL, Vincent GIOBERGIA, Gilbert HUGUES, Eric MELE, Myriam NOCERA, Michèle OLIVIER, Bruno ROUGANNE, Anthony SALOMONE.

Présents (es) en visio-conférence : Alain BARBAGLI, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Joëlle BOLOT, Thibault DESOMBRE, Sandrine GAIDON, Nicole HAMÈS (accompagnée de Henri DILMI), Jean-Marc MACARIO (double compétence), Marc MALFATTO (double compétence), Sandrine MOSCONI, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Claudia WOLFF, Christian ZAETTA.

Représentés(es) par pouvoirs : Florence BONNARD et Denis FISSORE donnent pouvoir à Anthony SALOMONE, Patrick CALEGARI et Maxime FERRERO donnent pouvoir à Eric MELE, Florence DALMASSO donne pouvoir à Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Jean-Paul DAVID et Jean-Marc DELIA donnent pouvoir à Georges BOTELLA, Yves PASCAL donne pouvoir à Claude CEPPI, Martine SEGHI donne pouvoir à Gilbert HUGUES, Martine SILVANO donne pouvoir à Bruno ROUGANNE.

Absents-Excusés(es) : René AUDIBERT, Joël BARRIERE, Michèle BELLERY, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Jean-Marc DELIA, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GIUJUZZA, Claude GONELLA (administrateur de Carros), Philippe HEURA, Jean-Pierre LAUGIER, Céline LEGAL-ROUGER, Gérald LOMBARDO (départ 11h), Stéphane MAILLARD, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Gilles PIERRET, Geneviève PIERRAT, Arnaud PRIGENT (double compétence).

L'an deux mille vingt deux, le 4 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 18 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Bigarade– Mairie Annexe de Pont du Loup, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Anthony SALOMONE est désigné secrétaire de séance.

L'adoption du procès-verbal du comité syndical du 14 janvier 2022 est reportée au prochain comité syndical.

Le Président, avant de lancer la séance, souhaite s'exprimer et faire part à l'assemblée de sa posture de soutien à la majorité présidentielle dans le cadre des élections à venir. Il précise que cette position doit être prise sans pression aucune, et qu'il s'agit uniquement d'avoir le droit de s'exprimer et de faire des choix. Il souhaite qu'il ne soit pas « mélanger » le vote d'un budget d'un PNR avec de la politique « politicienne ». La politique ne doit pas entrer dans ce Parc ; si cela devait être le cas il n'y aura aucune opposition et si le budget ne devait pas être voté il va falloir expliquer quelles en sont les raisons.

Monsieur Georges BOTELLA prend la parole et se présente à l'assemblée en tant que Maire de Théoule sur Mer, élu régional et à ce titre 1^{er} Vice-Président de la Commission Biodiversité, mer et littoral, Parcs naturels régionaux. Il rappelle que la Région finance le PNR des Préalpes d'azur à hauteur de 450 000 € par an, et la volonté de la Région est de financer les 9 PNR de la Région, un 10^{ème} PNR est en cours de réflexion et d'études (Maures et Estérel). Les PNR représente 30 % du territoire de la Région Sud.

Le Président présente donc l'ordre du jour de cette réunion :

- **Bilan d'activité 2021 et prévisions 2022**
- **Délibérations budgétaires :**
 - . Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif, Affectation du Résultat de l'année 2021
 - . Vote du Budget Primitif 2022.
- **Délibérations administratives :**
 - . Création de 3 postes saisonniers -Ambassadeurs du Parc,
 - . Création de 8 postes saisonniers - « Garde Régionale Forestière»,
 - . Création d'un poste saisonnier – renfort fête du Parc 2022,
 - . Formation des élus,
 - . Actualisation du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte,
 - . Modification de la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau suite révision des statuts.
- **Délibérations liées aux projets :**
 - . Programme d'Education au Territoire 2022-2023 – demande de subvention Région Sud ;
 - . Demande de subvention DRAC 2022 pour le programme de développement culturel en milieu rural ;
 - . Sollicitation d'une aide de l'Etat dans le cadre d'un Volontariat Territorial en Administration (VTA) ;
 - . Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'émergence et la formalisation de projets innovants de réponse au risque incendie de forêt dans le Var et les Alpes Maritimes ;
 - . Actualisation de la composition du Comité « Marque Valeurs Parc naturel régional » ;
 - . Reconduction de la mission interparcs agriculture pour la marque « Valeurs Parc naturel régional »
- **Points d'information/échange :**
 - . Point d'information sur la Marque « Valeurs Parc naturel régional »
 - . Calendrier des événements à venir
- **Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**
- **Questions diverses**

1. Bilan d'activités 2021 et prévisions 2022

Le Président rappelle les éléments de contexte budgétaire dans lequel s'inscrit la présentation de ce budget 2022, notamment la non-indexation des cotisations sur le coût de la vie et qui pénalise le Parc. Aujourd'hui, le PNR n'existe que par la volonté des acteurs qui le compose.

Le Président laisse la parole à la Directrice qui présente le bilan d'activités 2021 et le prévisionnel des actions 2022. Voir annexe 1 et annexe 2 en pièces jointes.

Gilbert HUGUES intervient pour constater que les actions du Parc sont très visibles cette année, et cela a été possible grâce à la nécessaire implication des communes et à la grande motivation et volonté de l'ensemble du personnel.

Bénédicte BEDEL souhaite de son côté faire part à l'assemblée du mécontentement du Conseil Municipal de Cabris quand au fonctionnement du PNR vis-à-vis des petites communes ; Le PNR est censé aider les communes malheureusement ce n'est pas le cas car il y a eu des accrochages ; il y a une impression d'être incompris, par exemple pour le projet de la halle du village pour lequel le PNR a émis un avis négatif. Cela n'a rien à voir avec la politique nationale. Cela nous décourage de participer aux actions du PNR.

Le Président précise que le PNR ne donne pas un avis « réglementaire » mais il faut plutôt le voir comme un questionnement, une recommandation. Le PNR sert « à faire réfléchir », dans quelle direction aller. Sur le dossier en question il n'y a pas eu d'avis négatif mais des interrogations soulevées vis-à-vis d'enjeux paysagers.

Michèle OLIVIER ajoute que les communes ont des contraintes énormes et il manque souvent une approche directe du PNR auprès des maires qui attendent des appuis financiers. Des remarques sont entendues au Département de la part des Maires qui se plaignent.

Anne-Marie DUVAL considère que le PNR connaît un problème de lisibilité et qu'il s'agit d'un millefeuille de plus et malgré tout le respect porté au Président pour ses capacités humaines.

Le Président ajoute qu'à l'époque de la création du Parc, les PNR était des EPCI de la ruralité et les EPCI sont arrivés, ce qui a changé la donne.

Tout le travail de fond est cependant là et il est lié à la volonté d'agir des communes.

Gilbert HUGUES considère qu'il faudrait solliciter davantage les communes et aller à leur rencontre. Il ajoute que l'Agence 06, au sein du Département, a les mêmes compétences que le PNR concernant les avis d'urbanisme, ces avis ne sont que des recommandations. Il serait intéressant que le PNR rencontre cette structure.

Thibault DESOMBRE ajoute qu'il a récemment rencontré Renaud DUMAS, il lui a adressé un mail très direct, il s'en excuse. Il ajoute, par ailleurs, que la notion politique évoquée le dépasse largement. De plus, il précise que parfois il a un peu de mal à comprendre la lisibilité du PNR. Par exemple, concernant la campagne de communication engageante, il lui semble qu'à la lecture des affiches, les messages sont compliqués à comprendre. Il faut être beaucoup plus direct. Concernant les avis d'urbanisme, le PNR doit être plus acteur.

Le Président, aux vues de ces discussions, demande à ce que les communes soient systématiquement appelées en amont et avant de rendre tout avis pour éviter d’avoir ce sentiment.

Bruno ROUGANNE ajoute que ce type de réunion de la « commission avis – cadre de vie » permet également de rencontrer l’équipe du PNR, mais les communes doivent être pro-actives, il faut solliciter le Parc.

Il ajoute qu’il a travaillé un questionnaire « développement économique » destiné aux communes. Ce travail a pris du retard avec le départ du Chargé de projet qui a travaillé sur le sujet et qui peine à être remplacé.

Le Président conclut cette discussion en précisant que dans ce Département, il est possible, dans le cadre des activités et des missions du PNR de regrouper tous les EPCI, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux et les communes pour parler librement, et rien que cela, mérite l’existence de ce PNR.

2. Délibérations budgétaires :

Se reporter aux **Annexe 3** (présentation simplifiée des résultats 2021), **Annexe 4** (présentation simplifiée du budget) et **Annexe 5** (Détail par article et par chapitre du Budget Primitif soumis au vote).

- **Vote du Compte de Gestion 2021**

La Directrice détaille le compte de gestion 2021 qui fait apparaître les éléments suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	973 973,62 €	290 065,23 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 095 460,00 €	997 077,08 €
023 - Virement à la section d'investissement	260,09 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 193,36 €	25 803,86 €
65 - Autres charges de gestion courante	68 970,00 €	58 739,05 €
67 - Charges exceptionnelles	26 244,16 €	16 020,60 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000,00 €	30 000,00 €
	2 225 101,23 €	1 417 705,82 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	646 373,84 €	646 373,84 €
013 - Atténuations de charges	21 460,00 €	34 403,31 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 501,65 €	10 189,24 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 203,20 €	5 384,39 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 543 362,54 €	1 366 156,17 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	236,13 €
77 - Produits exceptionnels	200,00 €	1 909,48 €
	2 225 101,23 €	1 418 278,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé	RAR
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 993,83 €	69 993,83 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	260,09 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 193,36 €	25 803,86 €	
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 184,05 €	5 184,00 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 554,99 €	5 554,99 €	
13 - Subventions d'investissement	243 957,82 €	33 643,27 €	
458204 - SIGNALÉTIQUE VALDEROURE	18 000,00 €	16 790,44 €	
458205 - SIGNALÉTIQUE ST JEANNET	74 000,00 €	65 864,60 €	
4582101 - LOGIS DU PIN CAPG	5 112,00 €	5 112,00 €	
4582102 - LOGIS DU PIN CCLGV	5 112,00 €	5 112,00 €	
4582103 - LOGIS DU PIN PNR VERDON	3 834,00 €	3 834,00 €	
4582104 - LOGIS DU PIN CCAPV	2 556,01 €	2 556,01 €	
	463 758,15 €	239 449,00 €	- €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Dépenses	110 554,52	1 417 705,82	1 528 260,34
Recettes	169 455,17	1 418 278,72	1 587 733,89
Résultat de l'exercice 2021	58 900,65	572,90	59 473,55
Résultat reporté	69 993,83	646 373,84	716 367,67
Résultat cumulé	128 894,48	646 946,74	775 841,22

Gilbert HUGUES considère que le discours est pessimiste ; s'il y a un besoin et une nécessité il faut le prévoir en tenant compte d'une logique de rigueur.

Le Président ajoute qu'on ne veut pas sortir de notre budget et on n'a pas prévu d'emprunt pour l'instant. Il y a toujours cette incertitude, ce décalage entre le moment où une action est lancée et l'encaissement des financements.

Georges BOTELLA précise que la PNR des Préalpes d'Azur a le plus petit budget des PNR de la Région Sud.

Yves PASCAL quitte la séance à 11h20 et donne un pouvoir à Claude CEPPI.

La délibération n°22-D-010 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix

Le Résultat du vote fait apparaître :

Voix pour : 71 voix

Voix contre : 0 voix

Abstention : 1voix (Renée-Paule GACHET délégué titulaire commune de Bouyon).

Renée-Paule GACHET précise que son vote d'abstention est lié au montant très important des charges de personnel qui apparaissent comme une dépense majoritaire dans l'exercice 2021 avec un total d'études en investissement en baisse.

Le Président précise que le PNR est une structure d'ingénierie ; ce qui se traduit par des dépenses de fonctionnement qui sont prépondérantes.

- **Compte Administratif 2021**

Le Président explique qu'il faut maintenant présenter et voter le Compte Administratif 2021. Pour ce faire, il est nécessaire de désigner parmi les délégués présents un Président de séance pour cette délibération.

Georges BOTELLA est donc désigné Président de séance et Eric MELE quitte la séance.

Le Président de séance propose de constater la conformité du Compte Administratif 2021 avec le Compte de Gestion 2021, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021			
LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Dépenses	110 554,52	1 417 705,82	1 528 260,34
Recettes	169 455,17	1 418 278,72	1 587 733,89
Résultat de l'exercice 2021	58 900,65	572,90	59 473,55
Résultat reporté	69 993,83	646 373,84	716 367,67
Résultat cumulé	128 894,48	646 946,74	775 841,22

Restes à Réaliser 2021 Dépenses	30 861,21		30 861,21
Restes à Réaliser 2021 Recettes	0,00		0,00
Total RAR 2021	- 30 861,21		- 30 861,21
Résultat cumulé de l'exercice 2021 (y compris RAR)	98 033,27	646 946,74	744 980,01

La délibération n°22-D-011 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix

Le Résultat du vote fait apparaître :

Voix pour : 70 voix

Voix contre : 0 voix

Abstention : 1voix (Renée-Paule GACHET délégué titulaire commune de Bouyon).

- **Affectation du Résultat de l'année 2021**

Le Président Eric MELE reprend la présidence de séance et présente l'affectation du résultat qui fait apparaître :

Pour la section de fonctionnement : un excédent de 646 946,74 €

Pour la section d'investissement : un excédent de 128 894.48 €

Le Président propose au Comité Syndical que le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 646 946.74 € soit affecté en excédent de fonctionnement reporté.

La délibération n°22-D-012 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix.

Le Résultat du vote fait apparaître :

Voix pour : 67 voix

Voix contre : 0 voix

Abstention : 5 voix (Thibault DESOMBRE-délégué titulaire de St Cézaire sur Siagne (1 voix), Renée-Paule GACHET délégué titulaire de Bouyon (1 voix), Jean-Marc MACARIO-délégué suppléant CASA (2 voix) et délégué titulaire de Spéracèdes-(1 voix)).

- **Vote du Budget Primitif 2022.**

Le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu en Comité Syndical du 14 janvier dernier soit moins de 2 mois avant le vote du présent budget, comme le prévoit la réglementation.

Le Président donne la parole à la Directrice afin de présenter le budget primitif 2022.

La Directrice explique que dans le droit fil du débat d'orientation budgétaire, la construction du budget s'est faite dans la même logique que les années précédentes : une proposition en sur-programmation par rapport au budget annuel et qui entamerait la trésorerie nécessaire pour l'année suivante s'il était réalisé à 100%.

Ceci compte-tenu d'une réalité qui fait que les projets, extrêmement partenariaux, n'avancent pas toujours à la vitesse souhaitée, mais sans pouvoir prédire lesquels. Aussi, plutôt qu'un arbitrage préventif trop « arbitraire » justement, il est proposé de suivre finement la réalisation avant d'engager ce qui relève des actions nouvelles.

Toutefois, cette année 2022, l'ensemble du report de l'excédent antérieur est affecté ou presque (affectation en « réserve » de 91 000 € au 617, contre 453 000 € en 2021) ; les actions en régie reposent essentiellement sur la masse salariale qui sera exécutée (sauf nouveaux postes pour lesquels on peut surseoir), aussi les actions non subventionnées feront l'objet d'un calendrier de lancement adapté au fur et à mesure que les incertitudes seront déterminées, pour ne pas déstabiliser la trésorerie, notamment du début de l'année suivante.

Point particulier d'analyse de la masse salariale affichée (on parle d'ordres de grandeur, la prévision des charges restant incertaine en début d'année) :

Chapitre 12, l'écart entre le réalisé 2021 = n-1 de 997 077 € et le prévu 2021 = 1 095 460 est de (arrondi) : 98 383 €

Il intègre :

- Une sous réalisation importante en 2022 due à un fort taux de renouvellement au sein de l'équipe avec des mois de vacances de poste, même si nous avons pu recourir à des renforts saisonniers
- Le fait que la précision budgétaire considère le salaire chargé des agents à 100% quand ils sont en temps partiel sur un poste à temps plein (concerne 5 agents)

L'écart entre le prévu 2022 = n de 1 192 240 et le prévu 2021 n-1 : 1 095 496 = 96780 €

Ceci englobe : un glissement vieillesse/technicité d'1,5% (16 432 €) et la proposition pour le budget 2022 de nouveaux postes conjoncturels : saisonnier 6 mois signalétique, 0,8 etp «mission laine » à compter de juin, 1 etp « mission mobilisation des socio-pros » (ces 2 derniers projets seront lancés sous réserve de subventions) pour environ 70 815 €.

Michèle OLIVIER prend la parole pour souligner l'augmentation des charges de personnel et qu'il pourrait y avoir 3 postes d'agents en moins.

La Directrice précise que cette augmentation de la masse salariale est dûe à la création des 2 postes cités ci-dessus, il s'agit de poste financé sur subvention à hauteur de 80 %.

Le Président ajoute qu'il s'agit de personnel recruté en contrat de projet et qui n'ont vocation à exister que pour la durée du projet. Pour mémoire, tous les agents sont recrutés sur contrat de projet excepté la Direction et le Pôle Administration. A la création du Parc, il était prévu un effectif de 15 emplois sur cotisations et le restent des postes sur subventions.

Michèle OLIVIER estime qu'il y a un décalage entre les missions des agents et les besoins des communes ; ce n'est pas ce qu'ils attendent.

Marie-Paule GACHET ajoute que le fonctionnement du PNR ne correspond aux besoins et l'utilité du PNR est en cause et personne ne parle du Parc, il est nécessaire de développer ce potentiel.

Bruno ROUGANNE prend la parole pour affirmer qu'il a un point de vue très différent et qu'en tant que gestionnaire de gîtes, il a d'excellents retours de la part de de ses clients concernant l'appartenance de ce territoire à un PNR ;

Le Président précise que ce budget primitif est conforme à la logique validée lors du Débat d'Orientation Budgétaire en janvier, sachant que si les subventions attendues n'étaient pas versées, les dépenses de fonctionnement et la masse salariale seraient bien entendu réduites.

Il ajoute que le fait d'adhérer à un PNR permet, par exemple, à la commune de Bouyon de percevoir une dotation de l'Etat de 1 276 €.

La délibération n°22-D-013 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix.

Le Résultat du vote fait apparaître :

Voix pour : 52 voix

Voix contre : 1 voix (Florence DALMASSO déléguée titulaire commune de Séranon).

Abstention : 19 voix (Bénédicte BEDEL déléguée titulaire commune de Cabris(1 voix), Claude CEPPI délégué titulaire CAPG(2 voix), Thibault DESOMBRE délégué titulaire commune de Saint Cézaire sur Siagne(1 voix), Annie DUVAL déléguée titulaire commune de Grasse(1 voix), Renée-Paule GACHET déléguée titulaire commune de Bouyon (1 voix), Vincent GIOBERGIA délégué titulaire CCAA (2 voix), Jean-Marc MACARIO délégué suppléant CASA (2 voix) et délégué titulaire commune de Spéracèdes (1voix), Michèle OLLIVIER délégué suppléant du Département des Alpes Maritimes (7 voix), Yves PASCAL délégué titulaire commune de Saint Auban (1 voix)).

3. Délibérations administratives :

- **Création de 3 postes saisonniers -Ambassadeurs du Parc**

La Directrice explique que les deux ambassadrices « hiver » ne repostulent pas sur leurs missions (Dénalie BOURGES, ambassadrice coordonnatrice occupe à partir du 1^{er} mars 2022 le poste de chargée de projets Education à l'Environnement et au Territoire et action culturelle).

Aussi, à côté de l'ambassadeur coordonnateur qui sera recruté par contrat de projet pour la remplacer (délibération du 14 janvier 2022), il est préférable de recruter 3 saisonniers et d'étudier en situation le meilleur candidat pour prolonger la mission sur la saison hivernale 2022/2023.

La délibération n°22-D-014 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix.

Le Résultat du vote fait apparaître :

Pour : 63 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 9 voix (Annie DUVAL déléguée titulaire commune de Grasse(1voix), Renée-Paule GACHET déléguée titulaire commune de Bouyon (1voix), Michèle OLIVIER déléguée suppléante du Département des Alpes Maritimes (7voix)).

- **Création de 8 postes saisonniers - « Garde Régionale Forestière»**

La Directrice explique qu'il s'agit, comme chaque année, du renouvellement du dispositif de la Garde Forestière Régionale composé de 4 binômes répartis sur 4 secteurs géographiques du PNR et sous réserve d'accueil par 4 communes du 21 juin au 31 août 2022. Ce dispositif est financé par la Région, et permet de créer du lien avec les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies, et de créer des perspectives pour développer la culture du risque sur le territoire.

Il s'agit aujourd'hui de créer les postes des saisonniers.

La délibération n°22-D-015 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix.

Le Résultat du vote fait apparaître :

Pour : 63 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 9 voix (Annie DUVAL déléguée titulaire commune de Grasse (1 voix), Renée-Paule GACHET déléguée titulaire commune de Bouyon (1 voix), Michèle OLIVIER, déléguée suppléante du Département des Alpes Maritimes (7voix)).

- **Création d'un poste saisonnier – renfort fête du Parc septembre 2022**

La Directrice explique qu'il s'agit par la création de ce poste de saisonnier de fournir pendant 3 mois un appui à l'organisation de la Fête du Parc qui aura lieu le 25 septembre 2022 à Cipières.

La délibération n°22-D-016 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix.

Le Résultat du vote fait apparaître :

Pour : 71 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (Renée-Paule GACHET déléguée titulaire commune de Bouyon).

- **Formation des élus**

La Directrice explique que la réglementation prévoit une obligation de délibérer sur les orientations de formation des élus et les crédits à ouvrir à ce titre.

En effet, chaque élu peut bénéficier jusqu'à 18 jours de formation sur la totalité du mandat. Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus est de 2 % minimum à 20 % maximum du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Comité Syndical.

Aussi, il est proposé une enveloppe budgétaire de 1 000 € et de prévoir les thèmes de formation suivants en ce début de mandat :

- Savoir présenter le Parc naturel régional, son rôle et ses moyens d'action ;

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle.

De plus, un débat aura lieu chaque année à ce sujet et sera annexé au compte administratif.

Le Résultat du vote fait apparaître :

Pour : 71 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (Renée-Paule GACHET déléguée titulaire commune de Bouyon).

La délibération n°22-D-017 est portée au vote et adoptée à la majorité des voix.

- **Actualisation du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte**

La Directrice rappelle que suite aux modifications statutaires adoptées par délibération n° 21-D-026 en Comité Syndical du 10 septembre 2021 certains points du règlement intérieur sont à ajuster et profitons par ailleurs pour toiler quelques lourdeurs dans le document actuel :

Il est donc proposé d'approuver un règlement intérieur sensiblement identique au précédent à l'exception des points suivants :

- ✓ Mise en adéquation avec les modalités pour la visioconférence.
- ✓ Réorganisation et actualisation des articles concernant les commissions (chapitre V : délégation et gouvernance)

La délibération n°22-D-018 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Modification de la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau suite révision des statuts.**

La Directrice présente la proposition de délégation de compétences du Comité Syndical afin de permettre au Bureau de :

- Solliciter des demandes de subvention même si les projets ne sont pas inscrits au budget (en tout cas ils ne pourront pas être engagés sans confirmation de la subvention et inscription au budget suivant)
- Préparer et valider toutes les conventions de coopérations, mandat, groupements de commande, mise à disposition à même d'optimiser les actions, dès lors qu'elles sont prévues au budget.
- Valider les conventions d'utilisation du logo Parc et de la Marque Valeur Parc.

La délibération n°22-D-019 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

4. Délibérations liées au programme d'actions :

- **Programme d'Education au Territoire 2022-2023 – demande de subvention Région Sud**

La Directrice explique qu'il s'agit d'une demande à la Région de renouvellement de subvention à l'identique de 2021-2022, dans le cadre suivant :

- 50 000 € d'aide publique régionale qui vient financer une diversité d'opérateurs scientifiques ou touristiques du territoire ou en proximité ; depuis 2021, déploiement de supports numériques pour élargir le public touché via les réseaux.
- Cibles : scolaires, centres de loisir, grand public élus
- Thèmes : ceux de la stratégie EET = en lien avec l'actualité de l'action du PNR
- Principe : allier une connaissance technique et une connaissance sensible/création artistique autour des patrimoines et rôles du Parc naturel régional

La délibération n°22-D-020 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention DRAC 2022 pour le programme de développement culturel en milieu rural**

La Directrice présente cette demande à la DRAC de renouvellement de subvention à l'identique de 2021, dans le cadre suivant :

- 15 000 €
- Dédiés aux prestations artistiques des programmes scolaires
- Dans l'attente d'éventuels ajustement de ces programmes en lien avec la stratégie culturelle en cours de finalisation
- Une convention 20-21-22

La délibération n°22-D-021 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Sollicitation d'une aide de l'Etat dans le cadre d'un Volontariat Territorial en Administration (VTA)**

La Directrice présente le projet de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre d'un Volontariat Territorial en Administration (VTA). Ce dispositif :

- ✓ permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission comprise entre 12 et 18 mois maximum
- ✓ a vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.
- ✓ Objectif pour le PNR : pouvoir maintenir le dispositif « Ambassadeurs » dans son volume actuel et boucler le plan de financement d'une animation pour structurer les professionnels de l'accueil sur le territoire (priorité à la Maralpine, le tour des Préalpes d'Azur en vélo et la marque Valeurs Parc naturel régional).

La délibération n°22-D-022 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'émergence et la formalisation de projets innovants de réponse au risque incendie de forêt dans le Var et les Alpes Maritimes**

La Directrice rappelle la problématique ressortie sur le Parc concernant les feux d'hiver, la déprise agricole, l'incendie de 2017 à Carros, les Obligations Légales de Débroussaillage.

Le projet aujourd'hui porte sur la mise en place d'une Communication engageante et d'une boîte à outils pour développer la culture du risque dans le PNR avec les communes de Carros, Le Mas et Aiglun, Force 06, le CERPAM, SD10

- Objectifs du projet :
 - ✓ Formuler des messages efficaces (OLD, risque en hiver, affichage du risque...)
 - ✓ Conduire de nouvelles expérimentations (exercice grandeur nature, signalétique aux massifs, plan de gestion/PIDAF)
 - ✓ Capitaliser ces expériences ou d'autres déjà mises en œuvre (carte des OLD de Carros)
- Contexte :
 - ✓ Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'émergence et la formalisation de projets innovants de réponse au risque incendie de forêt dans le Var et les Alpes Maritimes

La délibération n°22-D-023 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Actualisation de la composition du Comité « Marque Valeurs Parc naturel régional »**

La Directrice explique que pour faire suite à la Commission « Marque valeur Parc » le 22 janvier dernier, il a été proposé par les membres présents, que le Comité « Marque Valeurs Parc naturel régional » serait composé de :

- Tous les **bénéficiaires**,
- Les **élus référents du PNR** pour les thématiques marque Valeurs Parc, tourisme et activités de pleine nature, agriculture, Commerce - Artisanat - Formation - Insertion, communication
- Les **partenaires techniques** des domaines du tourisme, de l'agriculture et les gestionnaires de marques et labels présents dans les Alpes-Maritimes
- Les **partenaires de la concertation** du PNR : Conseil de Développement, Conseil scientifique et association des agriculteurs du Parc

Il est validé que **tous les membres cités seront systématiquement invités** aux réunions du comité marque.

Il est également proposé d'envoyer un **courrier d'information aux partenaires** ciblés pour leur présenter la marque, le rôle du comité marque et leur rôle au sein de ce comité. Il faudra également redéfinir avec eux les personnes ressources à contacter.

La délibération n°22-D-024 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Reconduction de la mission interparcs agriculture pour la marque « Valeurs Parc naturel régional »**

La Directrice rappelle les travaux conduits par un agent mutualisé à l'échelle régionale sur la marque Valeurs Parc naturel régional en 2021 dont les résultats ont démontré l'intérêt de renouveler cette mission.

Elle rappelle également l'enjeu qu'il y a de déployer un certain nombre de marqués « Valeur Parc Naturel Régional » pour assoir la notoriété mutuelle des producteurs et des territoires et l'intérêt de mutualiser l'animation de cette marque à l'interface des autres signes de démarcation et sa promotion en lien avec le marketing territorial.

Il est donc proposé aujourd'hui de poursuivre la mutualisation d'un poste, pour une année, éventuellement reconductible, et pour une participation maximale annuelle de 1/9ème d'ETP et charges afférentes pour un maximum de 5 500 € par an, dans les conditions suivantes :

- - le poste sera porté administrativement par le PNR de la Camargue et l'agent basé dans un des 9 PNR de la Région Sud (selon candidat recruté et capacité d'accueil des parcs) ;
- - ses missions consisteront principalement à :
 - Faciliter la montée en compétence et en qualification des entreprises s'engageant dans le changement, au travers de la marque ;
 - Promouvoir les valeurs portées par la marque, à l'image des Parcs naturels régionaux et des bénéficiaires qui l'incarnent ;
 - Développer un réseau fort de bénéficiaires de la marque pour le secteur agricole, en étroite relation avec le réseau des bénéficiaires du secteur tourisme ;
 - Faire vivre l'Interparc marque-agriculture Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et lui donner les moyens de gagner en efficacité et en performance.

La délibération n°22-D-025 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

5. Points d'information/échange :

- **Point d'information sur la Marque « Valeurs Parc naturel régional »**

Voir diaporama en annexe.

- **Calendrier des évènements à venir**

Voir diaporama en annexe.

6. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

Pas de Bureau depuis le dernier comité syndical du 14 janvier 2022.

Décisions du Président :

- ✓ Autorisation de prélèvement sans émission de mandat préalable [18/11/2021]
- ✓ Arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion [13/10/2021]

La séance est levée à 12h30.

Le secrétaire de séance,

Anthony SALOMONE

PJ :

- Annexes concernant les délibérations budgétaires :
 - o Annexes 1-2-3 et 4.
- Diaporama.